



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « UNE ROUTE DE COEUVÉ DU XIX^E SIECLE »
(N^O 1048) (PLR)**

Séance du 13 décembre 2018

Point n° 4

Plusieurs thèmes sont évoqués dans la question écrite et nous allons y répondre au mieux en fonction de chaque thématique.

- 1) Concernant le gabarit de la chaussée et l'absence de piste cyclable, il faut rappeler que la route est cantonale et que l'aménagement de celle-ci est de la compétence du Canton. Des séances de coordination entre les services cantonaux et communaux sont tenues deux fois par année. Le thème de la route de Coeuve a déjà été abordé à plusieurs reprises lors de ces dernières années. Le souci de la vitesse excessive des automobilistes a été évoqué et il apparaît que celles-ci se sont réduites. Cela peut s'expliquer grâce aux contrôles réalisés par la police mais également par le déplacement du panneau vitesse limité à 50km/h installé plus haut. Il est réjouissant de voir le développement de la ville dans ce secteur avec le musée suisse des fruits et de la distillation. Cette nouvelle donnée sera prise en compte et sera évoquée lors des prochaines séances de coordination avec le Canton.
- 2) L'absence de trottoir sur certains tronçons est également un souci pour la Municipalité. La réflexion et la faisabilité foncière de l'aménagement d'un trottoir devra se faire en parallèle de la route cantonale et sera donc par analogie évoquée avec le Canton.
- 3) Pour l'éclairage public, les résultats de l'étude du Plan Directeur de l'Eclairage Public donneront les réponses sur les aménagements à réaliser. Les résultats sont attendus pour le premier trimestre de l'année 2019. Un ou plusieurs dossiers seront présentés au Conseil de Ville, dans le courant de l'année 2019, sur les différents assainissements à prévoir du parc mobilier de l'éclairage public.
- 4) Pour la dangerosité de la traversée du Périphérique piétonnier à la route de Coeuve, un mandat d'étude est en cours afin d'apporter des solutions pour supprimer ce danger.

26 novembre 2018

Le Conseil municipal